

## **CLUB CONVAINCRE DU RHONE**

**Conférence de Bendak  
caricaturiste**

### **Presse, dessin, liberté !**

**du Mardi 6 juin 2023**

\*\*\*

*A partir de sa pratique de caricaturiste, BENDAK - c'est sa signature - abordera les enjeux historiques et contemporains du dessin de presse et de la caricature, dans le cadre plus général de la liberté d'expression, de la liberté de la presse mais aussi de la laïcité. Des grandes lois républicaines à nos jours, du procès d'Honoré Daumier à l'attentat contre Charlie Hebdo et à l'assassinat de Samuel Paty, du « Charivari » (tiens donc !) aux réseaux sociaux en passant par le dessin de propagande...*

*Un tour d'horizon du combat qu'un éditorialiste du 19ème a pu le mieux formuler :  
« Liberté pour le crayon comme pour la plume ! ».*

*Avec à la clef un débat, un verre à partager et une dédicace pour les amateurs du dernier album de Bendak « La truffe à Némò », (le Président Macron vu par son chien).*

\*\*\*

Un père de famille russe emprisonné récemment pour un dessin anti-guerre fait par sa fille...

L'étude de la genèse du dessin de presse et de la caricature en France ( mais on pourrait reprendre celle d'autres pays démocratiques), vue sous l'angle de la Déclaration des droits de l'Homme, des grandes lois républicaines sur la liberté de la presse , la liberté d'expression mais aussi sur la laïcité, cette étude permet de mieux comprendre ces enjeux à notre époque, celle d'une mondialisation accrue, celle des réseaux sociaux, celle de l'attentat contre Charlie Hebdo et du meurtre de Samuel Paty.

Hypothèse : nous revivons dans un monde ultra-mondialisé et dans un contexte évidemment fort différent le même combat universel pour la liberté d'expression, le droit de dénoncer et le droit d'en rire face à tous les obscurantismes, politiques ou

religieux. Mieux connaître notre passé dans ce domaine pour mieux appréhender le présent et le futur.

(DDP : Dessin de Presse ou dessin satirique, ou caricature, ou dessin d'humour)

## PLAN

1 - L' HISTOIRE DU DESSIN DE PRESSE ET DE LA CARICATURE

2 - LE DESSIN DE PRESSE ET LA CARICATURE AUJOURD'HUI.

2 1 - L'HISTOIRE DU DESSIN DE PRESSE ET DE LA CARICATURE 1 -

1 LA LIBERTE DE LA PRESSE

2 LES ORIGINES DE LA CARICATURE

3 L'ARME DES DÉSARMÉS 1 -

L'ARME DE PROPAGANDE

### 1 - 1 LA LIBERTE DE LA PRESSE

La liberté de la presse est venue avant celle du dessin de presse

Développer une presse nécessite 3 éléments : l'imprimerie (GUTENBERG 1450) la périodicité et bien sûr l'alphabétisme

1er journal « Relation » de Johan Carolus en 1605 La gazette 1631 journal royal (Louis XII)

Le droit de publier dépend entièrement du bon vouloir royal ou de l'Église

Seule une minorité sait lire et écrire. Le peuple ne peut avoir accès à la presse (hormis à travers les crieurs de rue)

La royauté et la religion contrôlent tous les écrits et appliquent strictement la censure Le siècle des Lumières va voir se développer une presse libre mais pourchassée (les minorités, les huguenots, les juifs...)

1789 La révolution française officialise la liberté de la presse

Déclaration des droits de l'homme : « TOUT CITOYEN PEUT PARLER, ÉCRIRE, IMPRIMER LIBREMENT, SAUF À RÉPONDRE DE L'ABUS DE CETTE LIBERTÉ DANS LES CAS DÉTERMINÉS PAR LA LOI » (fin de la censure et contrôle a posteriori suivant la loi)

Mais ça reste toujours une affaire de « riche ». Il faut avoir les moyens d'imprimer et de diffuser

Napoléon Bonaparte va rétablir la censure en 1810.

« Loi scélérate » de 1835 de la Monarchie de juillet sur la censure :

« SUPPRESSION DE TOUS LES JOURNAUX QUI INSERERAIENT DES ARTICLES CONTRAIRES AU RESPECT DU PACTE SOCIAL, À LA SOUVERAINETE DU PEUPLE, À LA GLOIRE DES ARMÉES (...)

CHARTRE DE LA PRESSE EN 1830 qui rétablit les principes de la déclaration universelle : contrôle a posteriori

(On verra que le dessin de presse, c'est plus tard...)

LOI DU 29 JUILLET 1881 SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Rejet de l'outrage à la République. Clémenceau :

« *Cette liberté (de la presse), c'est l'intérêt suprême de la République, ou plutôt, c'est la République elle-même. Laissez tout attaquer à condition qu'on puisse tout défendre. Car on ne peut défendre honorablement que ce qu'on peut attaquer librement* »

Tout au long de l'histoire, la liberté de la presse restera un combat avec ses périodes sombres (empire, restauration, guerre de 70, première et deuxième guerre mondiale...)

Qu'en est-il dans ce cadre du dessin de presse, de la liberté de dessiner, représenter, caricaturer et à quand remonte cet « art »

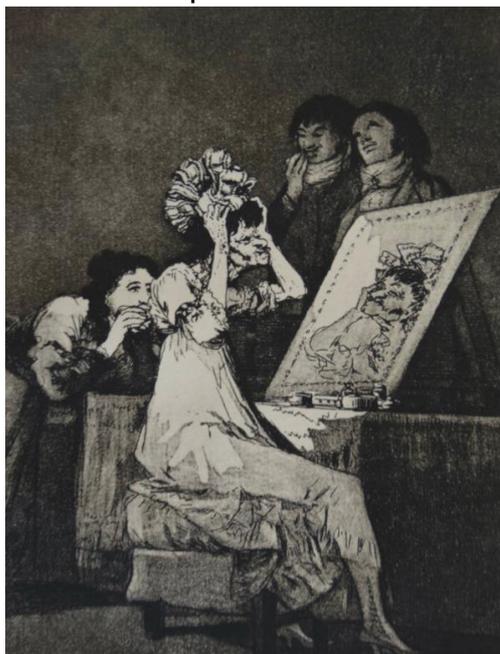
## 1 - 2 LES ORIGINES DE LA CARICATURE



C'est l'association de l'écrit et du dessin.

« Mode de représentation décalée fondé sur la métaphore et l'exagération »

Dessin et écrit n'ont pas le même statut Jusqu'à la loi de 1881, il faut l'autorisation préalable de la personne pour la caricaturer. Le dessin « sous-art » de la peinture (cf. PEINTURE GOYA Los Caprichos...La reine Maria Luisa... les peintres, les portraitistes sont payés par ceux qui veulent être représentés (noblesse, clergé...) et sont soumis à leur bon vouloir. On embellit, on n'enlaidit pas !



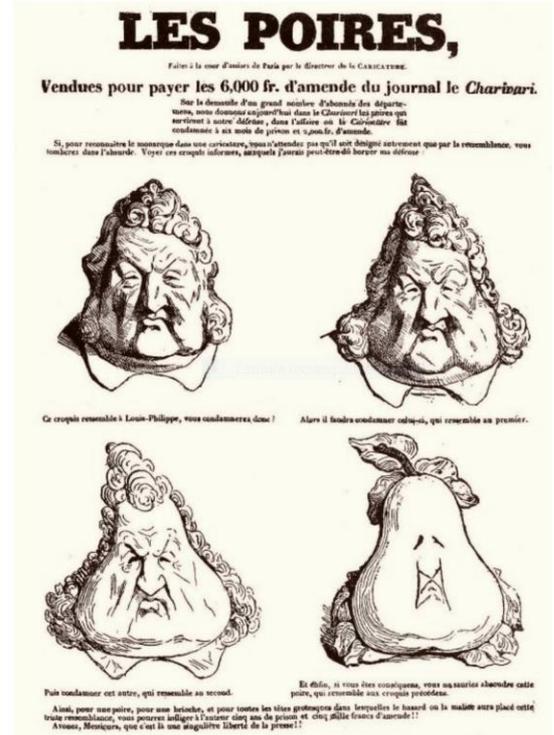
Le dessin est classé dans le 3ème art avec la peinture

Caricature vient de carirare (italien) charge : déformation du visage, du physique, animalisation... du corps et du propos.

*« Nous ne cesserons de réclamer la liberté complète pour le crayon comme pour la plume. La pensée humaine ne peut être limitée dans ses moyens d'expression. L'orateur, l'écrivain, le dessinateur propagent leurs idées à l'aide d'instruments divers : on ne saurait interdire au dessinateur des critiques permises à l'orateur ou à l'écrivain. Cette façon d'entendre la réglementation de la caricature était logique sous la monarchie : elle déshonore une République démocratique » Liberté pour le crayon comme pour la plume ! Journal La Presse (1870)*

## 1 - 3 L'ARME DES DÉARMÉS

Louis-Philippe en Gargantua (avale et défèque...) La poire est devenue populaire ! Le procès Daumier les croquades de PHILIPPON



LES DESSINATEURS CACHENT LEUR SIGNATURE OU LE VISAGE DES CARICATURÉS

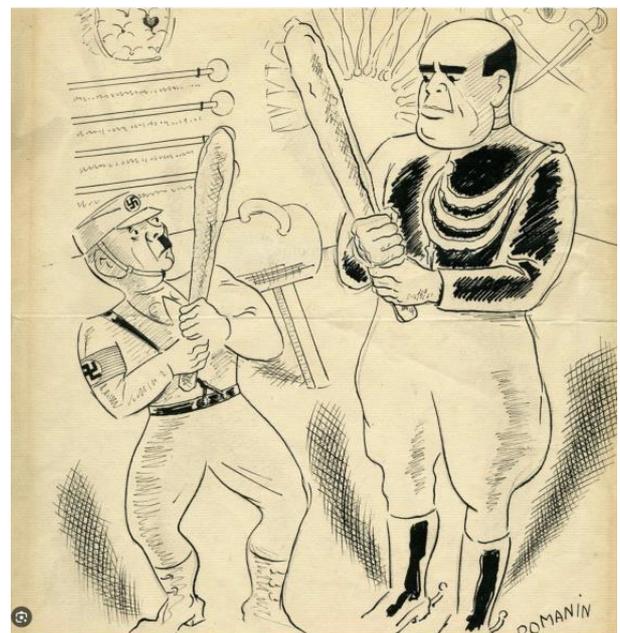
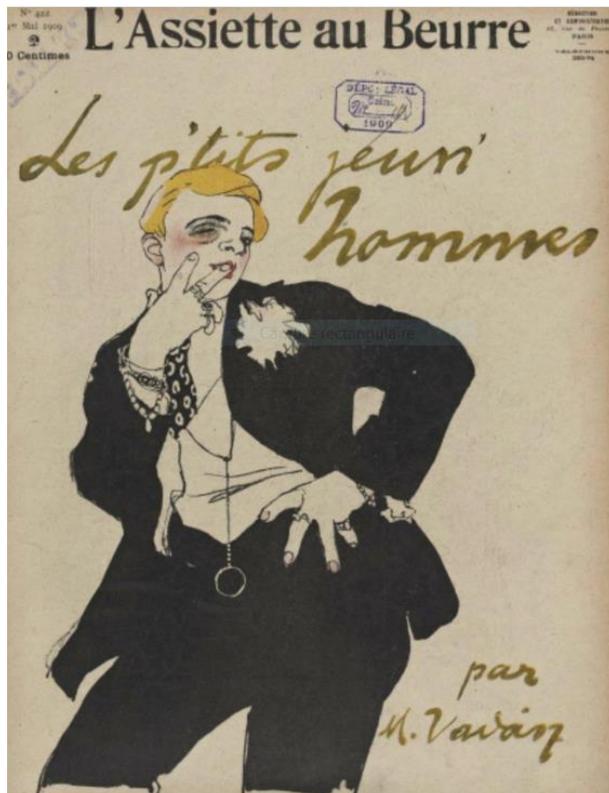
Les journaux de l'époque

LA CARICATURE ( Philipon, Balzac)

LE CHARIVARI (30 procès !)

LA LUNE LE SANS-CULOTTE

L'ASSIETTE AU BEURRE,



LE PERE PEINARD LA REVOLTE,  
 plus tard LE CRAPOUILLOT  
 GAVARNI PHILIPON DAUMIER DORÉ ROUBAUD LEPETIT

Baudelaire le 1er a rendu hommage au caricaturiste (a travers Daumier) (Extrait)

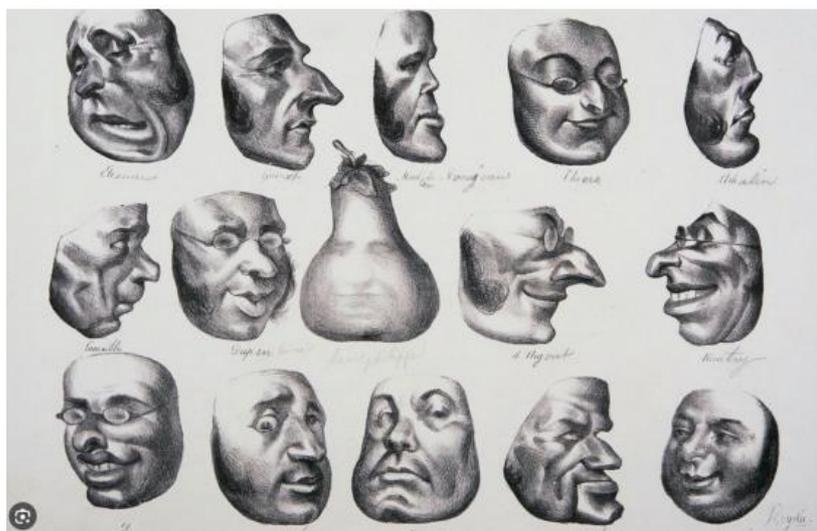
*Celui, dont nous t'offrons l'image  
 Et dont l'art, subtil entre tous  
 Nous enseigne à rire de nous,  
 Celui-là, lecteur, est un sage.  
 C'est un satirique, un moqueur ;  
 Mais l'énergie avec laquelle  
 Il peint le mal et sa séquelle  
 Prouve la beauté de son cœur.*

Les procès contre les libraires affichant des caricatures de Napoléon, des représentants de l'Église sont multiples.

2 décembre 1848 : « Hier, à quatre heures du soir, sur la place de l'ancien marché à blé, on voyait aux vitres d'un marchand de gravures, une caricature représentant le prince Louis sous la forme d'un âne coiffé du chapeau historique. Bientôt la foule se rassemble et devient tellement menaçante que le marchand se voit obligé pour l'apaiser de retirer sans retard cette ignoble gravure et de la remplacer par l'empereur entouré de sa famille ».



Le combat de l'église catholique contre la caricature (« La Lune » contre Louis Veillot Voir page. 77 le religieux mais aussi dieu on est en 1880. Caricaturer (ou animaliser) les créatures de dieu (les hommes) est répréhensible, les serviteurs de Dieu et Dieu lui-même encore plus.



Lamartine refusera qu'on le croque

« je ne puis autoriser sur ma personne une dérision de la figure humaine qui, si elle n'offense pas l'homme offense la nature » ...et « toutes les créatures de Dieu »

Les crimes de lèse-majesté et de blasphème (lèse-majesté divine) puni de la peine de mort depuis la bible (Lévitique 24 :16 « Celui qui blasphémera le nom de l'éternel sera puni de mort. Toute l'assemblée le lapidera. ».

Puis délit de trouble à l'ordre public. La notion de blasphème sera supprimée de la loi en 1791 (Procès du Chevalier de la Barre en 1765...), réinstallé sous la restauration puis supprimé définitivement par la loi de juillet 1881 et consacré par la loi de 1905 qui instaure la laïcité comme principe fondamental de la République.

La caricature, arme au service des faibles contre les puissants (la royauté, la religion) va connaître beaucoup de persécutions (procès, poursuites, interdictions.

## 1 - 4 L'ARME DE PROPAGANDE

La réaction (ordre établi, autorités politiques ou religieuses) s'empare de la caricature après l'avoir combattu : antiféminisme, antisémitisme, anti homosexualité, colonialisme, racisme...

Daumier : De Louis-Philippe aux divorceuses



L'église et le pouvoir s'emparent de l'arme de la caricature après l'avoir condamnée.  
L'affaire Dreyfus Le Juif Illustré : l'antisémitisme est une opinion, pas un délit.



La caricature au service de la propagande de régimes autoritaires fera beaucoup de dégâts (sur les personnes concernés) mais aussi pour le genre (journaux hitlériens ou collabos style « JE SUIS PARTOUT ». Certains seront condamnés à la Libération -

- Le dessin de presse et la caricature peuvent être progressifs, libérateurs ou réactionnaires voire délictueux ou criminels. Ils ne sont pas au-dessus des lois mais peuvent rendre compte devant la loi. -
- Le combat pour la liberté du crayon a été un combat long, difficile, avec ses possibles retours en arrière (comme toutes les libertés), un acquis qu'il faut toujours défendre et promouvoir.

(PS. Connaissez-vous Romanin-Jean-Moulin ?)

## 2 - LE DESSIN DE PRESSE AUJOURD'HUI.

### 2 - 1 ETAT DES LIEUX

Le dessin de presse dans la presse généraliste... Le texte avant le dessin (presse généraliste) le dessin de plus en plus en portion congrue, de plus en plus en voie de disparition. Dernièrement, 2 dessinateurs de la PQR ont été licenciés.

Une pub rapporte mieux qu'un dessin

Le rapport RSF classe la France 24 -ème. Principale raison : la concentration des médias et de l'édition, notamment entre les mains d'adversaires de la démocratie et de la liberté d'expression (Fox News aux USA, Chânes Bolloré)

Exemple : le groupe Bolloré (Logistique, transports...) +Europe1 Paris-Match Hachette Canal+ C8 C-News... », un empire médiatique au service de Zemmour, de l'extrême-droite, des fake news.

Mention spéciale à Marianne, Causette qui laisse plus d'expression aux dessinateurs de presse

DUBOUT SEMPÉ CHAVAL FAIZANT TOPOR KIRAZ

La presse spécialisée. La grande épopée d'Hara-Kiri et Charlie dans la foulée de Mai 68. CABU, WOLINSKI, REISER, SINE, GEBE... dans la France post-gaulliste La censure L'interdiction de Hara Kiri en 70 Bal tragique à Colombey



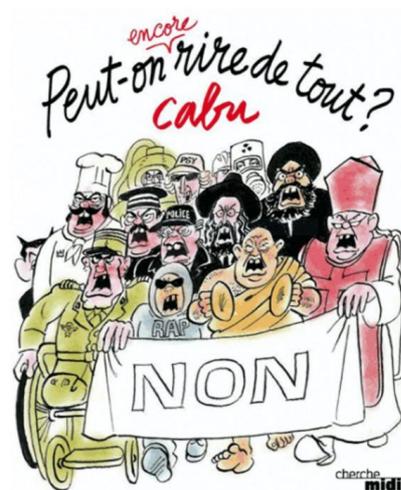
Le cas du Canard Enchaîné qui a traversé le XXème siècle jusqu'à nos jours (1915)

Le grand redémarrage de la caricature autour d'Hara Kiri et Charlie Hebdo. Les années 60-70

Le dessin avant le texte CHARLIE-HEBDO, PSYKOPAT, LA GROSSE BERTHA, SINÉ MENSUEL, L'ENRAGÉ, SINE MASSACRE...

CABU WOLINSKI CHARB TIGNOUS HONORE

La Loi de Pleven de 1972 introduit la notion de « provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence » Difficile dans un monde de plus en plus attaché à la défense des faibles ou des minorités mais aussi de plus en plus « politiquement correct ». L'exercice de la caricature devient plus difficile, plus « fin », plus irrespectueux des puissants, mais aussi plus respectueux des laissés-pour-compte.





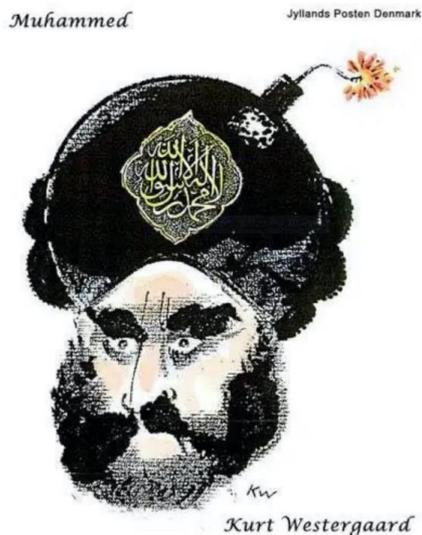
## 2-2 LE SEISME : CARICATURES DE MAHOMET, ATTENTAT CONTRE CHARLIE HEBDO, ASSASSINAT DE SAMUEL PATY

Le « signal » concernant la liberté d'écrire : 1989 Les versets sataniques. La fatwa contre SR

Assassinat de THEO VAN GOGH Cinéaste danois

2005 les caricatures danoises. Orchestration d'une campagne internationale notamment orchestrée par le régime de l'Arabie Saoudite

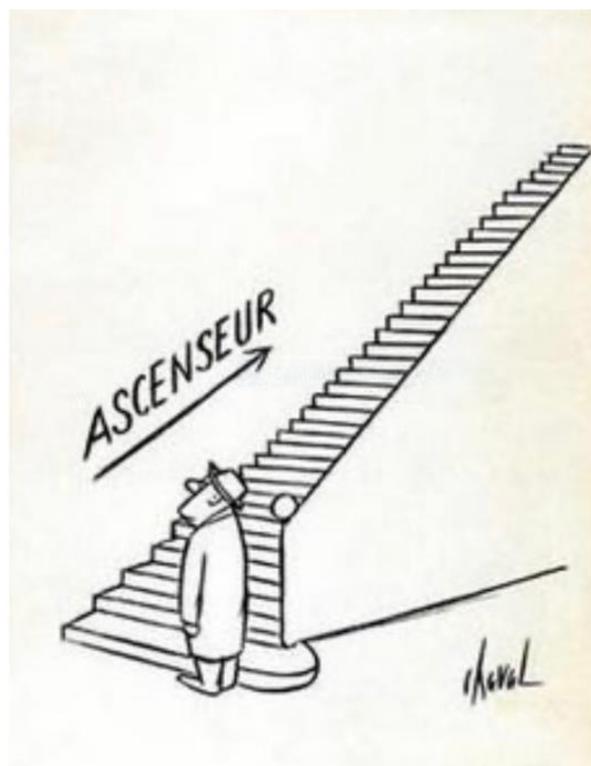
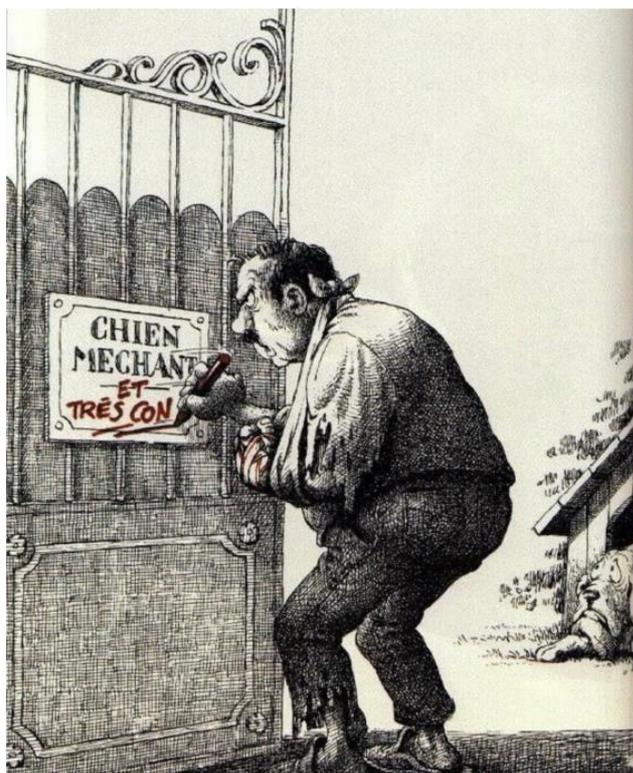
L'histoire de la caricature de KURT WESTERGAART (bombe dans le turban) Charlie Hebdo et le Japon Fukushima (2011)



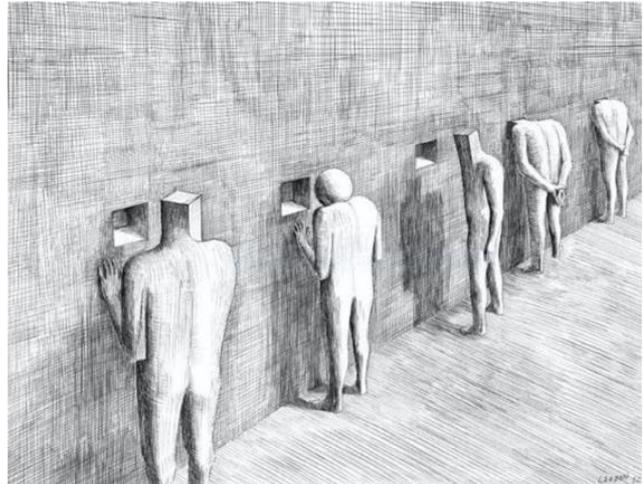
Les pressions diplomatiques et religieuses

2015 l'attentat contre ChH. 12 morts dont 5 DDP CABU, CHARB, WOLINSKI, TIGNOUS, HONORE.

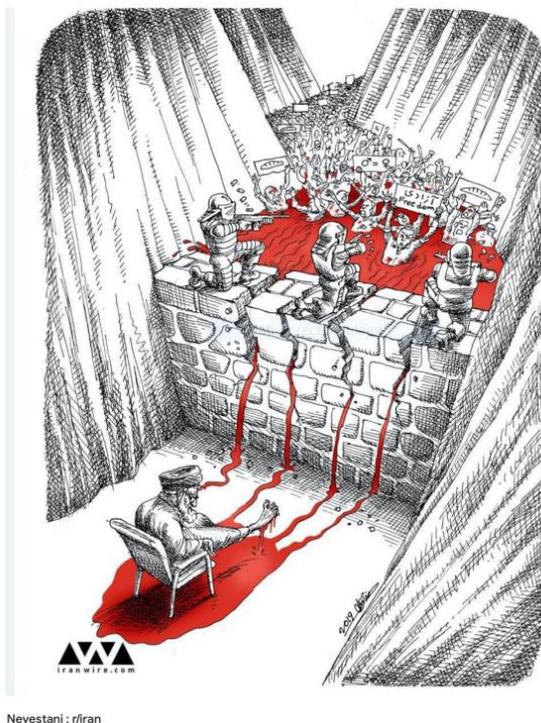
2019 Le New-York Time licencie un dessinateur pour « antisémitisme et arrête le dessin de presse.



Nous sommes à l'ère des réseaux sociaux et de la télé pour un grand nombre des habitants de la planète)



Se repose au niveau mondial la question du droit au blasphème. Aujourd'hui, circulation mondiale et décentralisée du dessin de presse, mais ce n'est pas nouveau. Cf Luther en1545.  
« J'ai encore à faire connaître au monde des milliers de choses sur le pape et son royaume. Si aujourd'hui ou dans l'avenir quelqu'un se sent blessé par ces images (gravures), je suis prêt à répondre de cette publication devant tout l'empire. »  
Nicole Belloubet « L'insulte à la religion est une insulte à la liberté de conscience » 29/10/20 à propos de l'affaire Mina.



Le concours de dessins antisémites de la République islamique d'Iran (remporté par Zéon dessinateur complotiste proche de Soral.)

## CONCLUSION

Le DDP BAROMÈTRE DE LA DÉMOCRATIE (PLANTU)

Ce que nous vivons à l'heure des réseaux sociaux, ... du terrorisme islamiste rappelle les combats passés pour la liberté d'expression.

Exacerbé par le développement inégal et combiné au niveau mondial. Parti pris : les valeurs démocratiques sont des valeurs à vocation universelle.

Se moquer des puissants

« Faire rire et faire réfléchir » (CHAPATTE)

Répondre également de ses publications (incitation à la haine raciale...)

La création de Cartoonist for Peace :

Vers une éthique du DDP et le soutien aux DDP persécutés dans leur pays L'auto-dérision (religions...)

Reste un puissant moyen d'expression et un art (même et surtout avec la concurrence de l'IA, des photos-montages, des vidéos, et parfois des fake-news)

Reste un art comme disait Baudelaire. L'art du dessin, de la caricature qui ne peut être confondu avec la réalité...

Le dessin de presse doit rester les 2 (dessin ET de presse) car il s'adresse à un lecteur qui a choisi son journal, sa ligne éditorial, ses valeurs. Il peut beaucoup plus se « noyer » dans l'océan (infectés de requins !) des réseaux sociaux.

« Le dessin de presse tient sa légitimité dans le fait même qu'il est problématique, qu'il nous confronte au précipice, à la corde raide, au basculement imminent, au paradoxe inquiétant, à l'inconfort de la polysémie, à la jouissance douloureuse de la provocation. Il plaît aux universalistes « confortablement » installés dans leurs certitudes démocratiques, tandis qu'il hérisse et révolte les minoritaires qu'un sentiment de relégation rend particulièrement fragiles et susceptibles. » Guillaume Doizy  
Certes... mais encore... Quelques dessins : SERRE CARDON, SEMPE...





## REFERENCES

DESSIN DE PRESSE & DEMOCRATIE. Guillaume Doizy. L'échelle du temple  
 BLASPHEME. BREVE HISTOIRE D'UN CRIME IMAGINAIRE. Jacques de Saint-Victor.  
 Gallimard  
 CANARD ENCHAINÉ. 100 ANS. Un siècle d'articles et de dessins. Seuil CHARLIE HEBDO. 50  
 ANS DE LIBERTÉ D'EXPRESSION. Les échappés

**Soutenez le Club Convaincre en envoyant un chèque d'adhésion de 30 €  
 à l'adresse du trésorier du Club Pierre Prunet 63 chemin des Forêts St Cyprien Lachassagne 69 480**

**pour tout contact : [club.convaincre@gmail.com](mailto:club.convaincre@gmail.com)**

notre site <http://www.convaincre-rhone.fr/>